

WILAYA DE AIN DEFLA
DAIRA D'EL-ABADIA
COMMUNE DE TACHETA-ZOUGAGHA
NIF ; De la commune 098444329081309

Avis D'Attribution Provisoire

Conformément a la loi N° 23-12 du 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

- Conformément à l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 Portant Réglementation des marchés Publics et des délégations de service public.

-Vu l'avis d'appel d'offre nationale ouvert avec exigences de capacités minimales paru dans les Quotidiens Nationaux papeteries (ERRAI EL HOR en Arabe et le LE JOUR DALGERIE en Français) Le : 11/05/2026 et les quotidiens nationaux électronique (ALGATEDZ en Arabe et DZ WATCH en Français) Le : 12/05/2026. ou dans le bulletin officiel de l'opérateur public (BOMOP) semaine du : 17 au 23 mai 2026

-Vu le P.V d'évaluation des offres techniques et financières du : 31/05/2026.

Le Président de l'A.P.C de TACHETA-ZOUGAGHA informe les entreprises Soumissionnaires Qu'après étude et évaluation des offres du l'opération ;

- Aménagement des routes au village ben youcef tacheta zougagha .

Est Attribuée Provisoirement à:

Destination du l'opération	Entreprise + N.I.F	Délai	Note Tech	Montant de l'offre en (T.T.C)	Obs
Aménagement des routes au village ben youcef tacheta zougagha	S.A.R.L des Grands Travaux publique et hydraulique - SEVEN BAT – BIR Safsaf chelef 001502090674315	60 jour	55.00 Points	29.211.168.00 DA	Qualifié Techn et moins Disant

- Conformément à l'article : 82 et 165 du décret présidentiel 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation de marchés publics et des délégations de service public.

- Les soumissionnaires qui protestent ce choix peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publique dans un délai de 10 jours à compter de la parution de cet avis dans la presse nationale,

- Les autres soumissionnaires intéressées, à prendre connaissance des détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières peuvent se rapprocher auprès de service des marchés publique, au plus tard trois 03 jours à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire.

Tacheta-Zougagha, le :